

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE NESLES LA VALLEE
95690 - NESLES LA VALLEE

Tél : 01.34.70.61.42
Fax : 01.34.70.62.79

CANTON DE LA VALLEE
DU SAUSSERON

Bureaux ouverts du :
Mardi au Samedi de 10 h à 12 h
Lundi au Vendredi de 16 h à 18 h
Sauf Mercredi après-midi

FONCTIONNEMENT CANTINE

L'inscription à la cantine s'effectue EN MAIRIE, le Jeudi au plus tard pour la semaine suivante.

La cantine doit être un moment de détente pour les enfants, aussi en raison de l'attitude de certains (une minorité), il a été mis en place un système de « fiche incident » avec retour quotidien en Mairie. Ceci nous permet de cerner les éléments perturbateurs et d'informer leurs parents des problèmes posés au jour le jour. Les parents seront contactés par téléphone et recevront un courrier. En dernière extrémité, une exclusion de la cantine pourra être prononcée.

Les règles de conduite dans la cour établies par les enseignantes sont appliquées sur le temps de récréation cantine.

En cas d'allergie ou problème médical, il est impératif avant l'inscription de l'enfant à la cantine d'établir un dossier P.A.I. (projet d'accueil individualisé) auprès de Madame la Directrice.

La cantine se déroulant hors du temps scolaire, l'interlocuteur des parents à propos de la cantine est Madame DESHONS, en Mairie.

Le Maire-Adjoint,
C. DESHONS

Merci de nous retourner en Mairie le coupon ci-dessous lisiblement rempli (très important en cas de problème ou également de souci de santé entre 11 h 30 et 13 h 30)

✂ -----

Nom de l'enfant :

Prénom :

Classe :

Numéros de téléphone des parents :

	Domicile	Travail	Portable
Père			
Mère			